

Commune de Saint Julien de Peyrolas

Foyer Socio-Educatif  
30760 Saint Julien de Peyrolas

***Réunion du Conseil Municipal avec présence restreinte du public limitée à 10 personnes.***

Le 07 juillet 2020 à 18h30

Date de convocation : le 01 juillet 2020

Affichage convocation : le 01 juillet 2020

Envoi convocation : le 01 juillet 2020

**Le Maire : Claude SALAU**

**Membres du Conseil Municipal Présents** : Mme, Mrs, EYMARD Françoise, PARRE Jérôme, JULIEN Stéphanie, ROLLET Franck, FLORENSON Fabien, GASQ Stéphanie, CAVALIER Grégory, DEVESTELE Stéphanie, WU-ROLLIN Florence, FERRIEUX Frédéric, PEETERS Svenda, MUCHA Jean-Philippe, GEROSA-UDYCZ Isabelle.

**Démissionnaires** : /

**Absents** : /

**Excusé(s)** : ALLIGIER Jean-Luc,

**Pouvoir(s)** : ALLIGIER Jean-Luc, donne pouvoir à JULIEN Stéphanie

**Désignation d'un secrétaire de séance par le conseil municipal** : Mme EYMARD Françoise

**Mr le Maire demande à son conseil municipal de rajouter 2 points à l'ordre du jour à savoir :**

**1/ Désignation du correspondant de la commune auprès du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard).**

Vu le courrier en date du 10 juin 2020 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse Giannaccini ;

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages ;

1. Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite à participer à notre Assemblée consultative, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).

2. Le correspondant sera convié à nos manifestations de sensibilisation des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...).

3. Le correspondant sera invité à nos actions culturelles et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

En conséquence, il vous est proposé de désigner Mme Florence WU-ROLLIN en qualité de correspondant du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Gard.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition de Mr le Maire.

<b><i>Décision du Conseil Municipal</i></b>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
15	0	0	Unanimité

**2/ Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts directs.**

Mr le maire rappelle l'article 1650 du Code Général des Impôts qui institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée :

- du maire ou de l'adjoint délégué, président,
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (disponible sur demande en mairie) après s'être assuré que les personnes remplissent les conditions exigées par le Code Général des Impôts (article 1650).

D'autre part que les personnes respectivement imposées aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la taxe

professionnelle sont équitablement représentées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la liste proposée par Mr le Maire.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
15	0	0	Unanimité

### **Retour à la séance initiale**

#### **Désignation Titulaire et Suppléant SIVU du massif du Gard Rhodanien.**

Suite aux mouvements des élus, Mr le maire propose au conseil municipal de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour le SIVU « Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des massifs du Gard Rhodanien ».

- Titulaire : Mr CAVALIER Grégory
- Suppléant : Mme JULIEN Stéphanie

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
15	0	0	Unanimité

#### **Désignation Titulaire et Suppléant SIIG**

Suite aux mouvements des élus, Mr le maire propose au conseil municipal de désigner 1 titulaire et 1 suppléant pour le SIIG « Syndicat Intercommunal d'Information Géographique ».

- Titulaire : Mme JULIEN Stéphanie
- Suppléant : Mme WU-ROLLIN Florence

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
15	0	0	Unanimité

#### **Désignation Titulaire et Suppléants SMEG**

Suite aux mouvements des élus, Mr le maire propose au conseil municipal de désigner 1 titulaire et 2 suppléants pour le SMEG « Syndicat mixte d'électricité du Gard »

- Titulaire : Mr MUCHA Jean-Philippe
- Suppléant 1 : Mr FLORENSON Fabien
- Suppléant 2 : Mr CAVALIER Grégory

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
15	0	0	Unanimité

### Désignation Titulaire et Suppléants SIVA

Suite aux mouvements des élus, Mr le maire propose au conseil municipal de désigner 1 titulaire et 2 suppléants pour le SIVA « Syndicat Ardèche claire »

- Titulaire : Mr PARRE Jérôme
- Suppléant 1 : Mr WU-ROLLIN Florence
- Suppléant 2 : Mr ALLIGIER Jean-Luc

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
15	0	0	Unanimité

### Désignation Titulaire et Suppléants SIVS

Suite aux mouvements des élus, Mr le maire propose au conseil municipal de désigner 1 titulaire et 2 suppléants pour le SIVS « Syndicat Intercommunal à vocation scolaire » (1 collège à pont St Esprit).

- Titulaire : Mr ROLLET Franck
- Suppléant 1 : Mme GEROSA-UDYCZ Isabelle
- Suppléant 2 : Mr MUCHA Jean-Philippe

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
15	0	0	Unanimité

### Annulation délibération 2018-03-013

Vu l'Article L211-1 modifié par loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 art.25,

Les communes dotées d'un plan d'occupation des sols rendu public ou d'un plan d'urbanisme approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption **urbain sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation.**

Mr le Maire demande à son conseil municipal, d'annuler la délibération 2018-03-013 du 21.03.2018, sur le droit de préemption sur les terres agricoles, qui n'a pas lieu d'être.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
15	0	0	Unanimité

### Vote du Budget primitif 2020 de la commune

Sur la proposition de Mr le Maire, le conseil municipal, vote le budget primitif 2020 de la commune aux chapitres, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement à 2 177 129.42€  
Dépenses et recettes d'investissement à 1 248 310.92€

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité la proposition de Mr le Maire

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
15	0	0	Unanimité

## Vote du Budget annexe de la commune 2020

Sur la proposition de Mr le Maire, le conseil municipal, vote le budget annexe 2020 de la commune pour l'eau et l'assainissement aux chapitres, qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement à 327 747, 80 €

Dépenses et recettes d'investissement à 355 000, 00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
15	0	0	Unanimité

## Attribution de la Subvention au CCAS

M. le Maire propose d'allouer une subvention de 8000 €, au CCAS pour le fonctionnement de l'année 2020.

Cette somme sera imputée au compte 657362 du budget M14 de la commune.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
15	0	0	Unanimité

## Attribution des subventions aux associations

Vote des subventions suivantes aux associations, pour l'année 2020 article 6574 du budget M14:

Comme indiqué lors des précédentes réunions avec les associations, les critères d'attribution des subventions aux associations ont été revus dans un but d'impliquer un peu plus les associations dans la vie du village. Ces critères ayant été appliqués, la liste des subventions attribuées est la suivante pour un budget total de 21500 euros se répartissant ainsi :

ASSOCIATIONS	2020	N-1
A.P.C.L	1 000,00€	1 000.00€
U.S.P	1 200,00€	1 150.00€
Croche si belle	500,00€	500.00€
Ste de tir	750,00€	750.00€
Tennis Club Peyrolais	0,00€	250.00€
Hors sentier	0.00€	0€
APE	1 350,00€	1 250.00€
AB Peyrolaise	1 000,00€	1 000.00€
Ophiuchus	200,00€	200.00€
La Belugo	0€	0€
Kirigairi	0€	0€
Lou Fiesta	300,00€	300.00€
St Hubert	750,00€	700.00€
Les Barjorettes	450,00€	450.00€
Culture et patrimoine	1 500,00€	1 450.00€
AFP (comité des fêtes)	11 500,00€	11 500€
<b>TOTAL</b>	<b>20 500,00€</b>	<b>20 500.00€</b>

Montant attribué: 20 500.00 €

Solde pour subventions exceptionnelles : 1 000€

Après en avoir délibéré le conseil municipal, décide à l'unanimité la proposition de Mr le Maire.

<i>Décision du Conseil Municipal</i>			
Pour	Contre	Abstentions	Décision
15	0	0	Unanimité

## Questions diverses

La séance a été clôturée à 20h30 par des questions diverses des élus.

**SAINT JULIEN DE PEYROLAS, LE 08 JUILLET 2020**  
**LE MAIRE, CLAUDE SALAU**

